



**Norme  
internationale**

**ISO 14019-2**

**Informations en matière de  
durabilité —**

Partie 2:

**Principes et exigences pour les  
processus de vérification**

*Sustainability information —*

*Part 2: Principles and requirements for verification processes*

**Première édition  
2026-02**

[ISO 14019-2:2026](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/4c9a7e65-595c-4115-910e-944ff5688c5d/iso-14019-2-2026)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/4c9a7e65-595c-4115-910e-944ff5688c5d/iso-14019-2-2026>

**iTeh Standards**  
**(<https://standards.itih.ai>)**  
**Document Preview**

[ISO 14019-2:2026](https://standards.itih.ai/catalog/standards/iso/4c9a7e65-595c-41f5-910e-944ff5688c5d/iso-14019-2-2026)

<https://standards.itih.ai/catalog/standards/iso/4c9a7e65-595c-41f5-910e-944ff5688c5d/iso-14019-2-2026>



**DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT**

© ISO 2026

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office  
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8  
CH-1214 Vernier, Genève  
Tél.: +41 22 749 01 11  
E-mail: [copyright@iso.org](mailto:copyright@iso.org)  
Web: [www.iso.org](http://www.iso.org)

Publié en Suisse

## Sommaire

Page

<b>Avant-propos</b> .....	<b>v</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>vi</b>
<b>1 Domaine d'application</b> .....	<b>1</b>
<b>2 Références normatives</b> .....	<b>1</b>
<b>3 Termes et définitions</b> .....	<b>1</b>
<b>4 Pré-engagement</b> .....	<b>1</b>
4.1 Généralités .....	1
4.2 Informations exigées .....	2
4.3 Adéquation des exigences et critères spécifiés .....	3
4.4 Processus de détermination de la pertinence et d'un objectif cohérent .....	3
4.5 Absence de compréhension mutuelle .....	4
4.6 Objectifs de la vérification .....	4
4.7 Catégorie de livrable .....	5
4.8 Spécification du périmètre, des exigences et des critères .....	5
4.9 Importance relative .....	5
4.10 Niveau d'assurance .....	6
4.11 Limitations inhérentes et limitations du périmètre .....	6
4.11.1 Généralités .....	6
4.11.2 Évaluation des conséquences de la limitation inhérente .....	6
<b>5 Engagement</b> .....	<b>7</b>
5.1 Accord d'engagement .....	7
5.2 Conditions non remplies après acceptation de l'engagement .....	7
<b>6 Planification</b> .....	<b>8</b>
6.1 Sélection de l'équipe de vérification .....	8
6.2 Analyse stratégique .....	8
6.2.1 Généralités .....	8
6.2.2 Contexte de l'analyse stratégique .....	8
6.2.3 Approche fondée sur l'analyse stratégique .....	8
6.2.4 Éléments de sortie et revue de l'analyse stratégique .....	9
6.3 Appréciation du risque .....	10
6.3.1 Généralités .....	10
6.3.2 Contexte relatif à l'appréciation du risque .....	10
6.3.3 Processus d'appréciation du risque .....	11
6.3.4 Éléments de sortie et revue de l'appréciation du risque .....	12
6.4 Évaluation de l'importance relative .....	12
6.4.1 Processus d'évaluation de l'importance relative .....	12
6.4.2 Éléments de sortie de l'évaluation de l'importance relative .....	13
6.5 Collecte de preuves .....	14
6.5.1 Généralités .....	14
6.5.2 Processus de collecte de preuves .....	14
6.5.3 Conception de la collecte de preuves .....	14
6.5.4 Utilisation des contrôles internes de la partie responsable .....	15
6.5.5 Recueil de preuves pour les informations quantitatives .....	15
6.5.6 Recueil de preuves pour les informations qualitatives .....	16
6.5.7 Techniques de collecte de preuves .....	16
6.5.8 Plan de collecte de preuves .....	17
6.5.9 Plan de vérification .....	17
6.5.10 Approbation du plan de collecte de preuves et du plan de vérification .....	18
6.6 Limitations du périmètre .....	18
<b>7 Exécution</b> .....	<b>19</b>
7.1 Généralités .....	19
7.2 Communication .....	19

# ISO 14019-2:2026(fr)

7.3	Informations insuffisantes.....	20
7.4	Déclaration erronée intentionnelle ou non-conformité.....	20
7.5	Réalisation des activités de vérification.....	20
<b>8</b>	<b>Revue indépendante.....</b>	<b>20</b>
<b>9</b>	<b>Décision.....</b>	<b>21</b>
<b>10</b>	<b>Déclaration et avis d'assurance.....</b>	<b>21</b>
10.1	Contenu de la déclaration d'assurance.....	21
10.1.1	Généralités.....	21
10.1.2	Contenu des informations d'assurance.....	21
10.1.3	Sujet couvert dans l'avis d'assurance.....	22
10.2	Avis d'assurance.....	23
10.3	Avis sans modification.....	23
10.4	Niveau d'assurance — Formulation dans un avis sans modification.....	24
10.5	Avis avec réserves.....	24
10.6	Avis défavorable.....	24
10.7	Impossibilité de donner un avis.....	25
10.8	Explications dans l'avis d'assurance.....	25
10.9	Avis d'assurance lorsque des modifications ont été apportées aux informations déclarées en matière de durabilité afin d'indiquer l'existence de déclarations erronées d'importance significative.....	25
<b>11</b>	<b>Faits découverts après la délivrance de l'avis d'assurance.....</b>	<b>26</b>
<b>12</b>	<b>Enregistrements.....</b>	<b>26</b>
<b>Annexe A</b>	<b>(informative) Échantillonnage.....</b>	<b>27</b>
<b>Annexe B</b>	<b>(informative) Niveau d'assurance.....</b>	<b>29</b>
<b>Annexe C</b>	<b>(informative) Risque inhérent.....</b>	<b>30</b>
<b>Annexe D</b>	<b>(informative) Incertitude.....</b>	<b>31</b>
<b>Annexe E</b>	<b>(informative) Approche de vérification des informations qualitatives.....</b>	<b>32</b>
<b>Bibliographie.....</b>		<b>34</b>

[ISO 14019-2:2026](https://standards.iteh.ai/standards/iso/4c9a7e65-595c-41f5-910e-944ff5688c5d/iso-14019-2-2026)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/4c9a7e65-595c-41f5-910e-944ff5688c5d/iso-14019-2-2026>

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier, de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir [www.iso.org/directives](http://www.iso.org/directives)).

L'ISO attire l'attention sur le fait que la mise en application du présent document peut entraîner l'utilisation d'un ou de plusieurs brevets. L'ISO ne prend pas position quant à la preuve, à la validité et à l'applicabilité de tout droit de brevet revendiqué à cet égard. À la date de publication du présent document, l'ISO n'avait pas reçu notification qu'un ou plusieurs brevets pouvaient être nécessaires à sa mise en application. Toutefois, il y a lieu d'avertir les responsables de la mise en application du présent document que des informations plus récentes sont susceptibles de figurer dans la base de données de brevets, disponible à l'adresse [www.iso.org/brevets](http://www.iso.org/brevets). L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié tout ou partie de tels droits de propriété.

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir [www.iso.org/avant-propos](http://www.iso.org/avant-propos).

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 207, *Management environnemental*, sous-comité SC 2, *Audit d'environnement et investigations environnementales associées*, en collaboration avec le comité technique CEN/CLC/JTC 1, *Critères applicables aux organismes d'évaluation de la conformité*, du Comité européen de normalisation (CEN) conformément à l'Accord de coopération technique entre l'ISO et le CEN (Accord de Vienne), et en collaboration avec l'ISO/CASCO, *Comité pour l'évaluation de la conformité*.

Une liste de toutes les parties de la série ISO 14019 se trouve sur le site web de l'ISO.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse [www.iso.org/fr/members.html](http://www.iso.org/fr/members.html).

## Introduction

Compte tenu de la demande croissante du public et de l'avancée des dispositions légales (réglementaires et contractuelles) en ce qui concerne les déclarations, divulgations et communications d'informations en matière de durabilité, un besoin significatif du marché a été identifié pour la validation, la vérification et l'assurance de ces informations.

Des normes sont nécessaires à la fois pour:

- l'identification du système métrique et des indicateurs, la surveillance, la compilation, la communication, la déclaration et la divulgation d'informations sur les questions de durabilité (à savoir les questions environnementales, sociales et de gouvernance [ESG]);
- des approches harmonisées pour la validation/vérification et l'assurance de ces informations.

Des informations en matière de durabilité validées et vérifiées peuvent être utilisées pour la prise de décision, y compris des décisions d'investissement, des décisions d'approvisionnement ou pour les choix individuels lors d'achats de biens de consommation, l'utilisation de services et le choix du lieu de travail.

Dans le présent document, seules les informations en matière de durabilité qui sont déclarées par une partie responsable font l'objet de la validation/vérification. Les organismes de validation/vérification évaluent si les informations déclarées en matière de durabilité satisfont et respectent les exigences et critères spécifiés.

Les exigences et critères spécifiés sont définis par un programme de validation/vérification qui peut être un programme de rapports réglementaires obligatoires ou un programme volontaire pour un secteur ou une question spécifique concernant la durabilité. Le résultat de la réalisation d'une validation/vérification peut être la délivrance d'un avis d'assurance qui atteste que:

- les exigences et les critères spécifiés ont été satisfaits;
- le caractère raisonnable des hypothèses, limitations et méthodes qui soutiennent les informations déclarées en matière de durabilité concernant un résultat futur a été validé;
- l'exactitude d'importance significative et la représentation fidèle des données et informations historiques ont été vérifiées.

### ISO 14019-2:2026

**NOTE** // **sta** Le principal résultat des activités de validation/vérification selon la série ISO 14019 est un avis d'assurance. En outre, la série ISO 14019 permet d'obtenir divers résultats ou livrables de non-assurance. Le livrable choisi pour chaque activité de validation/vérification spécifique (c'est-à-dire un avis d'assurance ou un livrable de non-assurance) est spécifié dans le programme de validation/vérification concerné et confirmé entre l'organisme de validation et de vérification et son client dans un accord d'engagement spécifique. Les livrables de non-assurance comprennent les rapports de faits constatés basés sur les rapports sur les procédures convenues, les rapports de constatations et les rapports de preuves. Ces livrables de non-assurance peuvent être appropriés dans les situations où un avis d'assurance n'est pas requis, par exemple dans le cadre de l'établissement d'un rapport volontaire ou interne, d'un rapport provenant d'organisations en amont ou en aval de la chaîne de valeur, pour les petites et moyennes entreprises (PME), dans les situations où un renforcement des capacités est entrepris ou lorsque le coût d'un avis d'assurance est prohibitif (voir l'ISO 14019-1:2026, Annexe D, pour plus d'informations).

L'objectif général de la validation/vérification est de donner confiance aux utilisateurs cibles quant au fait que les informations déclarées en matière de durabilité correspondent à la réalité, qu'elles peuvent être utilisées pour l'objectif défini et qu'elles satisfont aux exigences et critères spécifiés. Cette confiance est assurée par un processus de validation ou de vérification impartial mis en œuvre par un validateur/vérificateur compétent.

Les parties qui trouvent un intérêt à la validation/vérification comprennent, sans toutefois s'y limiter:

- les clients des organismes de validation/vérification;
- les propriétaires de programmes de validation/vérification et autres rédacteurs de normes;
- les autorités de réglementation;